

Arrêté N° 2023-266

**portant nomination de M. Loïc BONNEVAL en qualité de chargé de mission
« atelier de la donnée »**

La Présidente de l'Université Lyon 2

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 et notamment l'article 38 ;

Arrête :

Article 1 : Monsieur Loïc BONNEVAL, Maître de conférences, est nommé chargé de mission « atelier de la donnée ».

Article 2 : L'intéressé bénéficie d'une équivalence horaire de 64 heures ETD au titre de cette mission.

Article 3 : La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.

Article 4 : Cette mission, qui prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023, prendra fin le 29 février 2024.

Fait à Lyon, le 27 septembre 2023

Nathalie DOMPNIER